

CONSIGNE DE NAVIGABILITE

définie par la Direction Générale de l'Aviation Civile

Les examens ou modifications décrits ci-dessous sont impératifs. Le non respect des consignes de navigabilité entraîne la suspension de la validité du Certificat de Navigabilité.

HELICOPTERES AEROSPATIALE SA 330 PUMA - TOUS TYPES

BOITES DE TRANSMISSION PRINCIPALE TOUTES REFERENCES

Vérification du serrage des écrous de fixation des brides à flectors et des écrous arrière des pignons 23.000 tr/mn des réducteurs d'entrée BTP

Suite à constatation en service de cas de desserrages pouvant entraîner des usures anormales, il a été décidé de rendre impératives les vérifications suivantes selon S.B. AEROSPATIALE PUMA N° 05.55.

- Dans les 30 h de fonctionnement suivant la date d'entrée en vigueur de la présente consigne, et sauf si déjà appliqué, vérification du serrage des écrous de fixation des brides à flectors et des écrous arrière des pignons 23.000 tr/mn des réducteurs d'entrée BTP.

NOTE : Cette vérification a déjà été appliquée :

- sur les BTP vérifiées selon § 1 C (1) du S.B. AEROSPATIALE 01.23 (cf. § 1 de la consigne de navigabilité 78.86.19 (B) du 24.5.78),
- sur les BTP modifiées selon AMS 07.51.110
- Toutes les 300 h de fonctionnement, vérification du serrage des écrous de fixation des brides à flectors.

Cf. : S.B. AEROSPATIALE PUMA N° 05.55

DATE D'ENTREE EN VIGUEUR : 27 SEPTEMBRE 1978

Date : 20/9/78

Matériel : HELICOPTERES AEROSPATIALE
SA 330 TOUS TYPES

Référence : 78-167-21(B)